

République Française



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B.P.7
68171 RIXHEIM CEDEX
Tél. : 03 89 64 59 59
www.rixheim.fr

POLICE MUNICIPALE
police.rixheim@rixheim.fr

ARRÊTÉ

Portant sur l'accès des aires de jeux de Rixheim

202 / POL / 2026

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L2542-1et L.2542-2 ainsi que le Code des Communes,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal

Considérant que pour assurer la sécurité et la tranquillité publiques et éviter tout trouble à l'ordre public, il y a lieu d'aménager les horaires d'ouverture de **l'aire de jeux des Hespérides** située rue de Champagne, de **l'aire de jeux du Rinderacker** située dans la rue d'Angleterre ainsi que de **l'aire de jeux d'Entremont** située rue des Ormes à RIXHEIM.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les aires de jeux susnommées ci-dessus sont ouvertes au public :

Du 2 novembre au 31 mars :

- Du lundi au samedi : de 8h00 à 17h30
- Dimanche et jours fériés : de 14h00 à 17h30

Du 1^{er} avril au 1^{er} novembre :

- Du lundi au samedi : de 08h00 à 18h30
- Dimanche et jours fériés : de 14h00 à 18h30

Article 2 : Il est interdit à toute personne de pénétrer dans les aires de jeux des Hespérides situé rue de Champagne, du Rinderacker située dans la rue d'Angleterre et d'Entremont situé rue des Ormes en dehors des horaires mentionnés à l'article 1^{er}.

Article 3 : Toutes infractions constatées donneront lieu à des poursuites conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Cet arrêté annule et remplace les arrêtés 052/POL/2023 et 523/POL/2020

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au tribunal administratif de Strasbourg ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 6 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RIXHEIM,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de RIXHEIM,
- Monsieur le Chef du Service de la Police Municipale de RIXHEIM,
- Madame le Chef du Service des Sports,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Madame la Directrice des Services Techniques, de l'urbanisme et de l'environnement,
- Affichage.

Fait à RIXHEIM, le 15 mai 2026

Pour le Maire,

Le 1^{er} Adjoint en charge de la Sécurité



Patrick BOUTHERIN
Patrick BOUTHERIN

Publié sur le site de la commune de Rixheim

Re 28 MAI 2026